

RÉNOVATION DU CYCLE 3, ANNÉES 9, 10 ET 11 DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

- **Le 6 novembre 2012, le Grand Conseil a clairement exprimé la volonté de changer la structure à filière du cycle 3 de l'école neuchâteloise.**
- **Postulat de la commission HarmoS**
- **Le rapport sur la rénovation du cycle 3 répond au postulat de la commission HarmoS**

Le rapport analyse les moyens qui sont à mettre en œuvre pour rénover le cycle 3.

Il précise:

- **la traçabilité du projet**
- **le passage d'un niveau à l'autre**
- **le concept du soutien pédagogique**
- **le statut de la 11e année en temps que première année de Lycée**
- **les conséquences financières**
- **le statut des enseignants**
- **les modifications des bases légales**

PROCESSUS LIÉ AU CHANGEMENT

- **Juin 2010:** une réflexion a été initiée par le DECS
- **Automne 2010:** un groupe de travail analyse différentes structures d'école
- **Janvier 2011 à février 2012:** le groupe de travail, rejoint par les représentants des syndicats d'enseignants, élabore le projet
- **Printemps 2012:** le projet est envoyé en consultation auprès de tous les acteurs de l'école
- **Septembre 2012:** le SEO informe les enseignants, par l'intermédiaire de leur direction d'école, sur une large adhésion au projet recueillie lors de la consultation
- **Novembre 2012:** le Conseil d'Etat présente le rapport 12.040 au Grand Conseil. Le projet, assorti d'un postulat, est accepté à 97 voix contre 1 et 1 abstention

Rénovation du cycle 3

Groupe de pilotage

Groupe de coordination

GT
Accompagnement
des enseignants
du cycle 3

GT
Maîtrise de
classe

GT
Conditions d'entrée
au Postobligatoire

GT
Options
professionnelles et
renforcement en 11^e
année

GP
Mesure ordinaire
1-11

Enseignement
spécialisé

CALENDRIER: INTRODUCTION DE LA NOUVELLE STRUCTURE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En 8 ^e année / 2014-2015						
En 9 ^e année / 2015-2016						
En 10 ^e année / 2016-2017						
En 11 ^e année / 2017-2018						

DESCRIPTION DU PROJET

ENSEIGNEMENT EN CLASSE

Nombre de périodes à la grille horaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
9^e année	Hétérogène (21)																					A niveau (12) FRA-MAT													
10^e année	Hétérogène (12)												A niveau (21) FRA-MAT-ALL-SCN-ANG																						
11^e année	Hétérogène (10)										A niveau (18) FRA-MAT-ALL-SCN																		1*		2*				

1* discipline à choix (2 périodes) et discipline à option (4 périodes)
 2* anglais niveau 2 (+ 1 périodes)

ATTEINTE DES OBJECTIFS

	Français			Mathématiques			Allemand		
Classes	niveaux PER			niveaux PER			niveaux PER		
Niveau I	1	2		1	2		1	2	
Niveau II	1	2	3	1	2	3	1	2	3

	Sciences de la nature		Anglais	
Classes	niveaux PER		niveaux PER	
Niveau I	1		1	
Niveau II	1	2	1	2

Thèmes abordés dans les diapos qui suivent:

- Entrée dans les niveaux
- Passage d'un niveau à l'autre
- Suivi des élèves
- Conséquences sur la 8^e et la 9^e année
- Épreuves cantonales
- Aides pédagogiques
- ...

En 9^e année (FRA-MAT):

en fonction de la moyenne annuelle en fin de la 8^e année:

- a) moyenne annuelle égale ou supérieure à 4,75: niveau 2
- b) moyenne annuelle inférieure à 4,50: niveau 1
- c) moyenne annuelle comprise entre 4,50 et 4,75, admis au niveau 1 ou 2 selon deux critères concordants sur les trois cités ci-dessous:
 - les résultats aux épreuves cantonales de 8^e année:
 - 4,75 et plus: niveau 2
 - moins de 4,75: niveau 1
 - l'avis du conseil de classe
 - l'avis des parents

ENTRÉE DANS LES NIVEAUX 9^e → 10^e

Continuité en FRA-MAT

En 10^e année (ALL-ANG-SCN):

en fonction de la moyenne annuelle en fin de la 9^e année:

- a) moyenne annuelle égale ou supérieure à 4,75: niveau 2
- b) moyenne annuelle inférieure à 4,50: niveau 1
- c) moyenne annuelle comprise entre 4,50 et 4,75, admis au niveau 1 ou 2 selon deux critères concordants sur les trois cités ci-dessous:
 - les résultats aux épreuves cantonales de 9^e année:
 - 4,75 et plus: niveau 2
 - moins de 4,75: niveau 1
 - l'avis du conseil de classe
 - l'avis des parents

En 11^e année:

- Les disciplines enseignées à niveau sont identiques à celles de 10^e année
- Les disciplines à choix et les options sont introduites

PASSAGE D'UN NIVEAU À L'AUTRE *en cours d'année scolaire*

Passage du niveau 1 au niveau 2:

- Moyenne égale ou supérieure à 5.0
- La moyenne obtenue dans la discipline est retenue comme une note comptant pour la moyenne de fin d'année

Passage du niveau 2 au niveau 1:

- En cours d'année scolaire, mais au plus tard à la fin du premier semestre, un passage de niveau 2 en niveau 1 est possible, si la situation scolaire de l'élève l'exige, sur proposition des enseignants des deux niveaux de la discipline concernée. Les parents peuvent refuser ce passage.
- En cas de passage du niveau 2 au niveau 1, la moyenne de fin d'année ne considère pas les notes obtenues dans le niveau supérieur.

PASSAGE D'UN NIVEAU À L'AUTRE *en fin d'année scolaire*

Passage du niveau 1 au niveau 2:

- Moyenne égale ou supérieure à 5.0

Passage du niveau 2 au niveau 1:

- En fin d'année scolaire, un élève du niveau 2 obtenant une moyenne inférieure à 4 (3.75) dans la discipline passe au niveau 1.

SUIVI DES ÉLÈVES

- Collaboration entre les enseignants d'une même discipline à niveaux
- Équipe pédagogique de la classe hétérogène
- Le référent de l'élève est en principe le maître de classe

CONSÉQUENCES SUR LA 8^E ET LA 9^E ANNÉE

8^e année

- 8^e ≠ 8OR
- Fin du cycle 2
- Orienter l'élève, en 9^e année, vers les niveaux 1 et 2 en FRA/MAT
- Suppression de la classe de transition en modifiant la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier au cycle 1 et 2

Rapport d'évaluation de fin de 8^e année

- a) les résultats scolaires (moyenne annuelle en français et en mathématiques, ainsi que la moyenne générale des autres disciplines)
 - b) le résultat des épreuves cantonales
 - c) l'indication quant aux niveaux en français et en mathématiques à suivre en 9^e année
- Ce document officiel est présenté aux parents qui le signent. Il est transmis à la direction du centre scolaire et la décision sera notifiée dans le bulletin scolaire.

Épreuves cantonales de 8^e année

- FRA et MAT
- Résultat inscrit dans le rapport d'évaluation de fin de cycle 2
- Une des trois conditions permettant d'orienter, dans les niveaux, les élèves dont la moyenne est comprise entre 4,5 et 4,75

Épreuves cantonales de 9^e année

- ALL, ANG et SCN
- Une des trois conditions permettant d'orienter, dans les niveaux, les élèves dont la moyenne est comprise entre 4,5 et 4,75

AIDES PÉDAGOGIQUES

- Mesures d'aides pédagogiques sont mises en place par l'école
- Possibilité de suivre la scolarité dans les meilleures conditions possible
- Rôle essentiel du maître

Élèves en grande difficulté

- Ces élèves devront bénéficier d'un enseignement consolidé dans la ou les disciplines où ils rencontrent des difficultés
- Les directions décideront des formes à donner à ce soutien, soit par des appuis individuels ou collectifs.

Suivi des élèves passant du niveau 1 au niveau 2

- Un suivi peut être mis en place en cas de besoin
- Un rattrapage reste possible pour traiter d'une matière non abordée dans le cadre d'un enseignement de niveau 1.

Classes spéciales

- Les classes terminales sont maintenues au cycle 3
- Programme et des objectifs personnalisés

Gestion des élèves présentant des troubles du comportement

- Lorsque les difficultés sont d'ordre socio-éducatif, des solutions d'encadrement spécifique sont adoptées

11^E ANNÉE EN TANT QUE 1^{ÈRE} ANNÉE DE MATURITÉ GYMNASIALE

- Cours à niveau en FRA-MAT-ALL-ANG-SCN
- Les objectifs attendus sont identiques à l'actuelle section Maturités (Niv.3 du PER)
- Options académiques identiques à l'actuelle section Maturité
- Tous les enseignements des disciplines de la maturité gymnasiale seront donnés par des spécialistes, y compris en classe hétérogène.

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LES FORMATIONS DU POSTOBLIGATOIRE

Filières de maturité gymnasiale et de maturité professionnelle en 3 ans

- Basées notamment sur les résultats obtenus dans les 5 disciplines à niveaux
- Ces conditions seront comparables à celles appliquées actuellement.

Filières de maturité spécialisées et de maturité professionnelle en 4 ans

- Basées notamment sur les résultats obtenus par les élèves dans 4 des 5 disciplines à niveaux
- Ces 4 disciplines seront déterminées en fonction du domaine professionnel choisi
- Les conditions seront comparables à celles appliquées actuellement.

STATUT DES ENSEIGNANTS

- Titres pédagogiques différents
- Complément de formation pour les enseignants du cycle 3
- Adaptation des classes salariales.

TITRES PÉDAGOGIQUES REQUIS POUR ENSEIGNER DANS LES NIVEAUX

Enseignement dans les niveaux 1 en 9^e et 10^e années

- Tous

Enseignement dans les niveaux 2 en 9^e et 10^e années

Phase transitoire

- BESI
- Diplôme secondaire 1
- Diplôme secondaire 1 et écoles de Maturité

Phase consolidée

- BESI
- Diplôme secondaire 1
- Diplôme secondaire 1 et écoles de Maturité
- Généraliste après complément de formation

Enseignement dans toutes les disciplines de la maturité gymnasiale en 11^e année

- BESI
- Diplôme secondaire 1
- Diplôme secondaire 1 et écoles de Maturité

ACCOMPAGNEMENT DU CORPS ENSEIGNANT DU CYCLE 3

- Un inventaire précis des besoins en accompagnement est à faire avec les directions d'école

Différenciation pédagogique

- Tous les enseignants généralistes et spécialistes des années 9 à 11.
- Classe hétérogène
- Pourrait avoir lieu dans l'établissement scolaire.

Complément de formation

- Il sera demandé aux généralistes du cycle 3, en concertation avec les directions, de choisir 3 à 4 disciplines qu'ils seront amenés à enseigner
- Des validations d'acquis leur seront octroyées
- Des cours visant une plus grande spécialisation seront à mettre en place, si nécessaire, permettant à ces enseignants d'augmenter leurs connaissances disciplinaires

LCA et FRA

- En priorité aux enseignants formés de LCA et également aux enseignants de français moyennant une formation complémentaire.

COÛTS DE LA RÉNOVATION

- Accompagnement du corps enseignant du cycle 3
- Suivi des moyens à mettre en place pour la conduite de la rénovation
- Décharge destinée aux enseignants généralistes durant leur temps de formation
- Nouvelle classification pour les enseignants généralistes du cycle 3

MODIFICATIONS LÉGALES

- Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984
- Loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983
- Loi sur l'enseignement secondaire supérieur, du 19 décembre 1984

CONSULTATION

- Du 23 août au 27 septembre 2013

RPN
Réseau Pédagogique
Neuchâtois

BIENVENUE SUR LE PORTAIL PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOIS www.rpn.ch

Accueil RPN
Prévention & Ethique
Ecole-Familles
1ère - 7e années
8e - 11e années
Serveur pédagogique du secondaire 2
Ecoles secondaires 2
Lettres d'information
Annuaire thématique
Educant2
Messagerie
Accès Web (protégé)
Actualités techniques
Support
Contact

Rechercher sur le RPN:

Plan du site
Connexion

SEO

LIREPLUS.CH

Informations du Service de l'enseignement obligatoire

RPN

Les billets de l'OISO

PARENTS

Accès aux ressources pour chaque degré d'enseignement

C'est la rentrée :-)
Bonne reprise à toutes et à tous

RPN
Brèves 1 - 2 - 3

RÔLE DE CLASSE

Epreuves 2013

10^e SEMAINE
DES MÉDIAS À L'ÉCOLE

Actualités [Ajouter...]
20.08.2013 - Offres publiques d'emplois
19.08.2013 - Didacta, Lausanne, Beaulieu, les 20-22 novembre 2013
19.08.2013 - SWITCH Junior Web Award 2014
15.08.2013 - Il reste encore des places pour participer aux virus-lecture !
14.08.2013 - EMU: Activités musicales 2013-2014
13.08.2013 - Helvetia Club, La Suisse, la montagne et le Club alpin suisse
12.08.2013 - Mes tableaux de conjugaison (7-8) & fiche outil (5-6)
24.07.2013 - Journée internationale à pied à l'école, vendredi 20 septembre 2013
23.07.2013 - Cirque Starlight - Séances pour les scolaires - Avril-Mai 2014
04.07.2013 - Agenda neuchâtois culturel 13-14 - Jeune public (4-16 ans)
02.07.2013 - Atelier: Frères et sœurs sans rivalité
24.06.2013 - En route pour bike2school - à l'école à vélo 2013/2014

© Tous droits réservés RPN 2011 - webmestre@rpn.ch

Les billets de l'OISO » Consultation relative au projet de rapport sur la rénovation du cycle 3 - Windows Internet Explorer

http://blogs.rpn.ch/oiiso/consultationcycle3/ **+ consultationcycle3**

Les billets de l'OISO

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation

RPN
Réseau Pédagogique
Neuchâtelois

Consultation relative au projet de rapport sur la rénovation du cycle 3

Délai de réponse : 27 septembre 2013

Vider le formulaire

1. Les compléments apportés en réponse au point 1.1 représentent-ils pour vous une réponse convaincante pour passer à une introduction de la rénovation du cycle 3 dès 2015 (chapitres 1 à 5) ?

Ces compléments concernent:

1.1 processus lié au changement (chapitre 2)

Commentaires:

1.2 les explications relatives au soutien aux élèves en difficulté (chapitre 4)

Commentaires:

1.3 la perméabilité du nouveau système (chapitre 3, point 3.2)

Commentaires:

Articles récents

ACCUEIL
PRÉSENTATION
PER MITIC
ÉDUCATION AUX MÉDIAS
RESSOURCES
ANIMATION

materiel per mitic nouveautés
concours données
personnelles réseaux sociaux e-media
prévention rpn
mitic

Démarrer | Boîte de réception - Micr... | \ne.ch\dfs\home2\stauf... | Microsoft PowerPoint - [...] | RPN - BIENVENUE SUR L... | Les billets de l'OISO »... | Capture d'écran - Windo... | Intranet local | 100% | 16:36

Questions & remarques ?